

La Truite Sulpicienne et Béninoise

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



L'ouverture de la pêche à la truite

Ami de la rivière et de ses hôtes,

Le 12 mars prochain, ce sera l'ouverture de la pêche en rivière de 1^o catégorie, nous vous remercions d'avoir pris votre carte de pêche de l'AAPPMA "La Truite Sulpicienne et Béninoise", elle vous permettra de pratiquer l'un de vos sports favoris : **"la pêche de la TRUITE"**.

Sur le parcours de la Truite Sulpicienne et Béninoise, conformément à l'arrêté préfectoral, vous devez remettre à l'eau les truites fario dans de bonnes conditions de survie, seuls les adhérents "TSB" peuvent prélever 3 truites Arc-en-Ciel par jour (**règlement sur www.truite.org**).

Un empoissonnement en truites Arc-en-Ciel a été réalisé une semaine avant l'ouverture (La maille réglementaire de la "TSB" est de 30 cm minimum).

C'est la fin de la fraie des truites farios, les dômes de graviers abritent les oeufs ou les alevins jusqu'en mai (évitez de marcher dans le lit de la rivière).

Cette année vous aurez la possibilité de profiter des travaux de restauration de la rivière Selle, réalisés en partenariat avec le Syndicat mixte du bassin de la Selle et l'agence de l'eau, sur une partie du parcours à Saint-Souplet.

Vous pouvez aussi pêcher sur tous les parcours réciprocitaires, les canaux et les étangs fédéraux, veillez à prendre connaissance des règlements en vigueur dans les autres AAPPMA en contactant la fédération de pêche du Nord.

Un poisson mérite d'être pris plusieurs fois même si c'est une truite Arc-en-Ciel d'élevage. Grace à ce geste de remise à l'eau votre prise donnera peut-être de nouveau la joie et l'émotion à un autre pêcheur ou à vous même. Ce geste simple augmentera le plaisir dans la pratique de votre sport.

Bonne ouverture dans le respect des milieux aquatiques !

En espérant vous rencontrer prochainement au bord de l'eau !

Le Président,
Christian Logez

Le Trésorier,
Jean-Michel Szczyt

